

BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT (BPI)

LE DISPOSITIF

Prêt rebond régional : Durée 7 ans dont 2 ans de différé d'amortissement du capital.

Montant de 10 000€ à 300 000€ (dans la limite des fonds propres de l'entreprise).

Taux : 0%.

Partenariat financier : Concours bancaire d'une durée minimum de 4 ans / Apports des actionnaires et/ou des sociétés de capital - risque / d'apports en quasi-fonds propres (Prêts participatifs, obligations convertibles en actions).

Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant.

LE CADRE JURIDIQUE

<https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-regionaux/Pret-Rebond>

BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT (BPI)

LE DISPOSITIF

Prêt garanti par l'État (PGE) : Ce prêt s'adresse à toutes les activités économiques – sociétés, commerçants, artisans, exploitants agricoles, professions libérales, micro-entrepreneurs, associations et fondations – ayant une activité économique, hormis quelques exclusions dans le secteur financier et les sociétés civiles immobilières.

Les banques se sont mises en situation de préparer les réseaux bancaires et les conseillers à pouvoir commercialiser le prêt garanti par l'État.

Plafond ne pouvant être dépassé : 25% du CA HT 2019.

LE CADRE JURIDIQUE

Formulaire en ligne à remplir :

<https://attestation-pge.bpifrance.fr/description>

PRÊT D'HONNEUR

**Initiative
Saint Martin
Active**

MEMBRE DES RÉSEAUX



LE DISPOSITIF

Si vous avez bénéficié de l'accompagnement d'ISMA, vous pourrez dès **mercredi 08 Avril 2020** faire une demande de financement via un prêt d'honneur:

- Prêt Personnel
- Taux d'intérêt 0%
- Montant équivalent à 2 mois de trésorerie - dans la limite de 3 000 € à 8 000 € maximum
- Remboursable en 12 échéances
- Moratoire 6 mois
- Ne pas avoir obtenu un prêt bancaire via le dispositif garanti BPI

COMMENT PROCÉDER

Contactez ISMA:

contact@initiative-saint-martin.fr ou par téléphone au 05 90 52 83 62.